



# RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE

## SFCR 2021

---

*Validé par le Conseil de surveillance du 07/04/2022.*

## SOMMAIRE

<b>SYNTHESE 2021</b> .....	<b>3</b>
<b>I. ACTIVITES ET RESULTATS</b> .....	<b>4</b>
I.1. DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE .....	4
I.2. PERFORMANCES TECHNIQUES .....	9
I.3. PERFORMANCES FINANCIERES .....	12
<b>II. SYSTEME DE GOUVERNANCE</b> .....	<b>13</b>
II.1. INFORMATIONS GENERALES .....	13
II.2. COMPETENCE ET HONORABILITE .....	17
II.3. SYSTEME DE GESTION DES RISQUES - ORSA .....	18
II.4. SYSTEME DE CONTROLE INTERNE .....	19
II.5. FONCTION D'AUDIT INTERNE .....	20
II.6. FONCTION ACTUARIELLE .....	20
II.7. TYPES DE FONCTIONS ET D'ACTIVITES SOUS-TRAITEES .....	21
II.8. AUTRES INFORMATIONS .....	22
<b>III. PROFIL DE RISQUE</b> .....	<b>22</b>
III.1. RISQUE DE SOUSCRIPTION .....	22
III.2. RISQUE DE MARCHE .....	23
III.3. LE RISQUE CREDIT/DEFAUT .....	24
III.4. RISQUE OPERATIONNEL .....	24
III.5. EXPOSITION AUX RISQUES .....	24
<b>IV. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE</b> .....	<b>25</b>
IV.1. ACTIFS .....	25
IV.2. EVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES .....	26
IV.3. AUTRES PASSIFS .....	28
<b>V. GESTION DU CAPITAL – EVALUATION DE LA SOLVABILITE</b> .....	<b>29</b>
V.1. FONDS PROPRES .....	29
V.2. CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS .....	29
V.3. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDE SUR LA DUREE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS .....	32
V.4. DIFFERENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE .....	32
V.5. RESPECT DU MCR ET RESPECT DU SCR .....	32
V.6. AUTRES INFORMATIONS .....	33
<b>ANNEXES</b> .....	<b>34</b>

## SYNTHESE 2021

CGI BATIMENT est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance régie par le Code des assurances. Elle délivre des garanties financières aux professionnels de l'immobilier, principalement les constructeurs de maisons individuelles et les promoteurs.

Le chiffre d'affaires s'élève à 24 093 K€ en hausse de + 25,96 % par rapport à 2020. Le résultat technique hors produit financier est de 7 239 K€ en augmentation de + 30,72 %.

Ce document est le rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR) établi sur la base des données clôturées au titre de l'exercice 2021. Il décrit l'activité de la société, son système de gouvernance, son profil de risque, précise les méthodes de valorisation appliquées aux fins de solvabilité et de gestion du capital.

Ce rapport, élaboré chaque année, est soumis à l'approbation du Conseil de surveillance. Il est élaboré et publié chaque année et mis en ligne sur le site web de CGI BATIMENT pour une durée d'au moins 5 ans après sa date de publication.

Il ressort des travaux menés sur la solvabilité et la situation financière de CGI BATIMENT, au cours de l'exercice 2021, que la société est solvable.

L'exigence de solvabilité imposée par le législateur concerne la couverture par les fonds propres du Minimum de Capital Requis (MCR), d'une part, et du Capital de Solvabilité Requis (SCR), d'autre part. Cette couverture est assurée à hauteur de **294 %** pour le SCR (322 % en 2020) et **1 178 %** pour le MCR (1 289 % en 2020).

La maison individuelle connaît une augmentation de primes émises de +26,82 % et la promotion immobilière de +21,10 %. Aussi le risque de souscription, risque majeur de la société, a de nouveau augmenté en 2021.

On note aussi une importante sinistralité ; celle-ci illustre la difficulté des constructeurs à retrouver une solidité financière malgré les diverses mesures de soutien mises en place par les pouvoirs publics. L'impact sur le risque de souscription est contenu par l'intervention de la réassurance.

Le risque de marché a également progressé en raison de l'augmentation des actifs et d'un choc action 2021 important.

# I. ACTIVITES ET RESULTATS

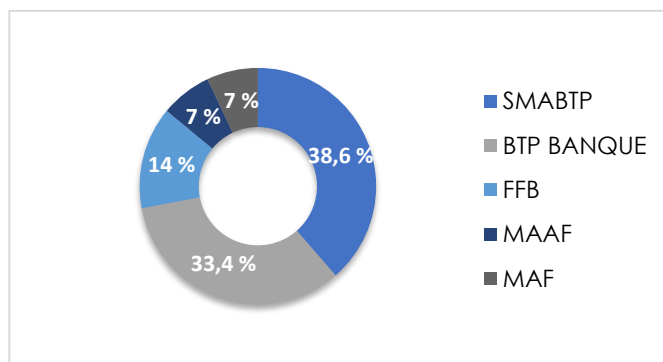
## I.1. DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE

CGI BATIMENT est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance régie par le Code des assurances au capital de 20 887 500 euros dont le siège social est situé au 6, rue La Pérouse à Paris 16ème.

Créée en 2000 par la FFB, la SMABTP et la BTP Banque, elle fait suite à la CGI FFB (Caisse de Garantie Immobilière de la Fédération Française du Bâtiment) créée en 1964. En 2003, elle a absorbé la société GFIM qui avait pour actionnaires trois mutuelles aujourd'hui présentes à son capital, la SMABTP, la MAF et la MAAF.

Elle délivre principalement des garanties de livraison aux constructeurs de maisons individuelles et des garanties financières d'achèvement aux promoteurs. Elle commercialise également des garanties financières liées à un projet immobilier, depuis l'acquisition du terrain et son aménagement jusqu'à la construction de l'ouvrage.

- **Actionnariat**



Il est issu de la filière bâtiment :

### **LA SMABTP**

Société Mutuelle d'Assurance du Bâtiment et des Travaux Publics, société d'assurances mutuelles à cotisations variables régie par le code des assurances, immatriculée au registre du commerce de Paris sous le numéro 775 684 764 dont le siège est situé 8, rue Louis Armand 75015 Paris, assureur des professionnels du Bâtiment et des travaux publics, SMABTP répond aux besoins en assurance du secteur du bâtiment.

### **LA BANQUE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital social de 85 766 140€, immatriculée au registre du commerce de Paris sous le numéro 339 182 784, ayant son siège social au 48, rue La Pérouse 75116 Paris, BTP BANQUE est la banque spécialiste du financement de l'exploitation et de l'investissement des entreprises du BTP.

### **LA FFB - Fédération Française du Bâtiment**

Union de syndicats, ayant son siège social au 33, avenue Kléber 75116 Paris, la FFB est une organisation syndicale patronale qui assure la défense de la profession auprès de l'administration, des pouvoirs publics, des décideurs économiques et des acteurs de la construction.

## **LA MAAF ASSURANCES**

Société d'assurances mutuelles immatriculée au registre du commerce de Niort sous le numéro 781 423 280 dont le siège social est à Chaban 79180 Chauray, cette mutuelle, initialement réservée aux artisans, a ensuite ouvert son sociétariat au grand public et diversifié ses offres d'assurance.

## **LA MAF**

Mutuelle d'Assurance des Architectes Français immatriculée sous le numéro Siren 784 647 389 dont le siège social est situé au 189, bd Malesherbes 75017 Paris, la MAF assure les adhérents architectes et autres concepteurs.

- **Contrôle et audit**

L'autorité de contrôle chargée du contrôle financier de CGI BATIMENT est l'ACPR, 4 place de Budapest 75009 Paris.

Le Commissaire aux comptes de la société est Ernst & Young Audit SA, tour First à La Défense.

- **Environnement économique**

Selon les informations de la Fédération française du bâtiment (FFB), en 2020 le secteur du bâtiment a subi, du fait de la crise sanitaire, une forte chute (- 15,3 %). En 2021, le secteur a connu un rebond de 12,2 % en volume mais qui ne permet pas, quel que soit le segment de marché considéré, de retrouver le niveau d'avant la crise (-5,0 %). En comparaison de l'année 2019, c'est le secteur de l'amélioration-entretien qui s'en tire le mieux. Il affiche une baisse de 2,5 %, alors que le logement neuf et le non résidentiel neuf reculent encore respectivement de 5,9 % et 10,5 %.

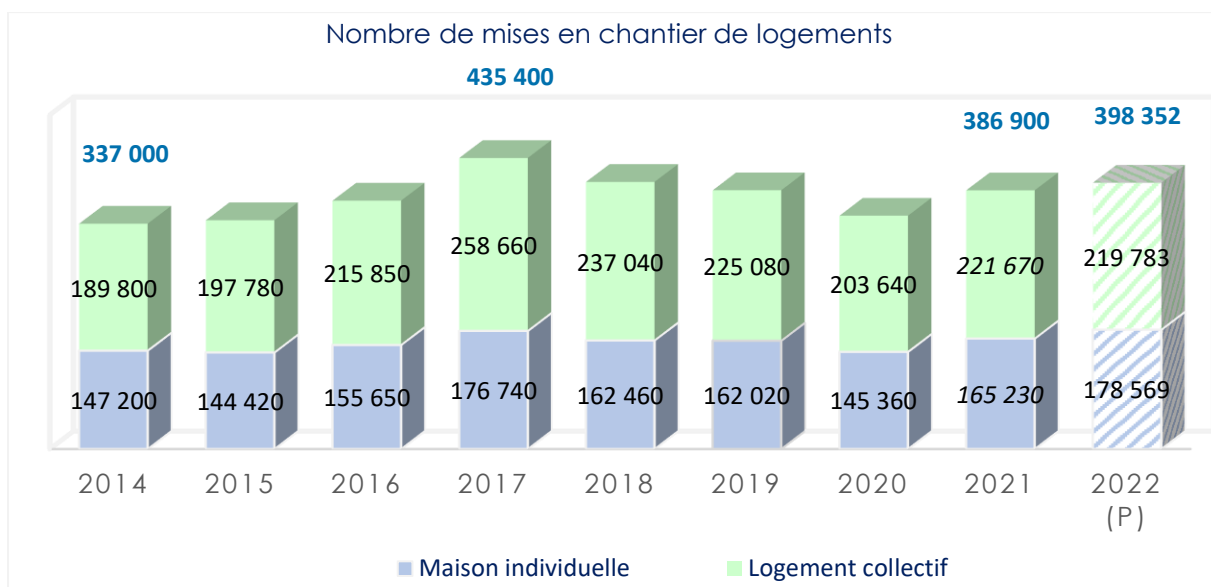
L'emploi dans le secteur affiche en revanche une forte dynamique. Ainsi, entre 2019 et 2021, 56 000 postes salariés et intérimaires en équivalent temps plein ont été créés, soit +4,5 %. Ce hiatus entre activité et emploi, qui étonne de prime abord, s'explique par quatre facteurs : des carnets de commandes particulièrement bien garnis ; des pertes de productivité liées à la crise sanitaire ; la crise des matériaux ; enfin, le remplacement d'un nombre important de personnels détachés retournés définitivement dans leur pays d'origine.

Dans ce contexte, la situation financière des entreprises reste tendue. La crise des matériaux et de l'énergie a pesé sur les trésoreries tout au long de 2021, même si les entreprises semblent avoir globalement réussi à adapter leurs prix une fois le sommet de la crise passée. Par ailleurs, cette tension cumulée avec les pertes de productivité déjà citées, sont les marges opérationnelles sont toujours en-deçà de leur niveau d'avant la pandémie.

Plus en détail, concernant le logement, les mises en chantier s'établissent à 389 000 unités en 2021, proche du niveau de 2019 (384 000) soit 28 000 unités de plus que la moyenne observée depuis 1986. Par ailleurs, 468 000 permis ont été délivrés, en hausse de 3,9 % par rapport à 2019.

Des disparités importantes s'observent toutefois par segment de marché : « l'individuel » affiche une très belle dynamique, avec des mises en chantier et des permis en progressions respectives de 3,2 % et 15,6 %, alors que « le collectif » continue de souffrir, les logements commencés ne faisant que se stabiliser (-0,1 %) et les autorisations fléchissant de 4,4 %. Ce dernier mouvement s'explique exclusivement par un effondrement en zones denses (A, Abis et B1 au sens du zonage des aides).

On relève d'ailleurs des tendances similaires pour les ventes. Elles progressent de 11,4 % dans l'individuel diffus sur deux ans, mais reculent de 11,0 % dans la promotion immobilière qui relève à près de 95 % du collectif.



Source : FFB à partir de MTE/CGDD/SDES/Sit@del2

Le niveau élevé des autorisations en 2021 conduira à mettre en chantier 398 400 logements en 2022, dont 178 600 dans l'individuel. L'activité en logement progressera alors de 7,3 % et dépassera enfin légèrement son niveau de 2019 (+1,0 %). En revanche, les autorisations s'effondrèrent de 7,0 %, compte tenu des surcoûts engendrés par la mise en œuvre de la RE2020 dans l'individuel, de la transformation en réglementation des recommandations du Haut Conseil de stabilité financière (HCSF) et d'un « Zéro artificialisation nette » qui commence d'ores et déjà à se traduire dans les faits.

Malgré une croissance de la production de 4,7 % en 2022, le non résidentiel ne retrouvera pas son niveau d'avant crise (-6,4 %). Par ailleurs, les surfaces commencées se stabiliseront à bas niveau, à 25,1 millions de m<sup>2</sup>, soit 6,6 millions en dessous de la moyenne de longue période. Les bâtiments industriels et assimilés connaîtront toutefois une embellie, notamment grâce aux entrepôts qui profiteront pleinement du dynamisme du e-commerce, alors que les locaux commerciaux continueront d'en pâtir et que les bureaux « souffriront » encore du développement du télétravail.

Quant à l'activité de l'amélioration-entretien, elle sera en hausse de 2,7 %, sous l'effet principalement du marché de la rénovation énergétique, toujours porteur, mais aussi du fait d'un regain des travaux d'embellissement, après trois années marquées par de très hauts niveaux de transactions de logements anciens.

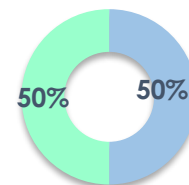
En synthèse, la FFB prévoit que le bâtiment connaîtra une hausse de son activité de 4,3 % en 2022 à prix constants, lui permettant de renouer quasiment avec le niveau d'avant la crise. Malgré des difficultés de recrutement persistantes, le secteur créera environ 25 000 emplois. Enfin, la situation financière des entreprises risque de continuer à pâtir de la crise des matériaux et de l'énergie, alors que les tensions sur le recrutement et l'inflation générale se traduiront par une hausse des coûts salariaux.

## Les autorisations de logements neufs avec création de surface en 2021

France métropolitaine  
(Permis de construire)

**355 200**

Logements autorisés en 2021



■ Logements collectifs **177 300**

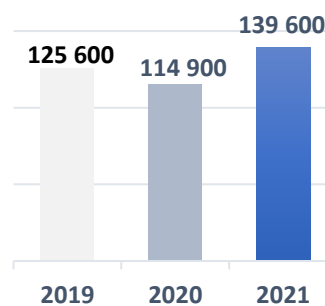
■ Maisons individuelles **177 900**

Source : SOes, Sit@del2 Source du ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer.

## Ventes de maisons individuelles

(Indice Markemétron)

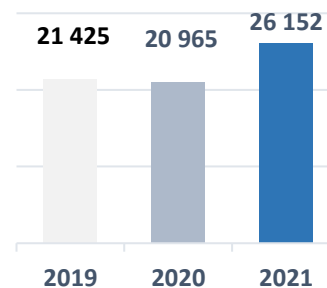
+ 21,49%



Source Caron Marketing

## Nombre de garanties de livraison délivrées par CGI BATIMENT en 2021

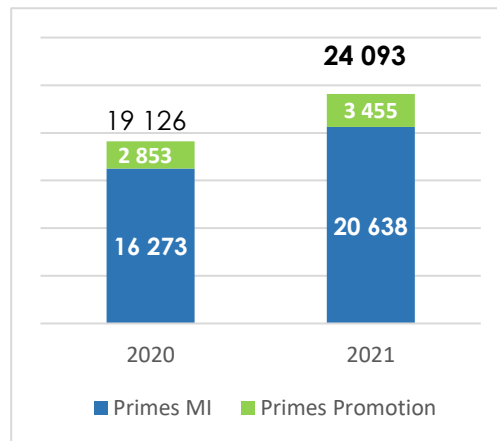
+ 24,74%



- **Activités opérationnelles**

CGI BATIMENT délivre des garanties financières dans le domaine de la promotion immobilière à 171 promoteurs, représentant environ 15 % de son chiffre d'affaires, et garantit 884 constructeurs de maisons individuelles pour les 85 % restant.

**Répartition des primes émises (en K€)**



L'effectif de CGI BATIMENT est composé de 38 personnes

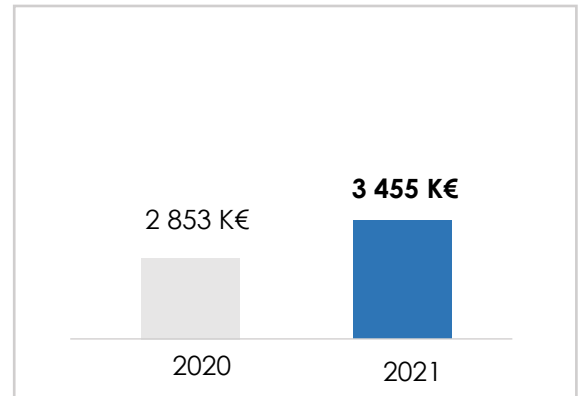


## I.2. PERFORMANCES TECHNIQUES

- **Activité en promotion immobilière**

### Primes émises en promotion immobilière :

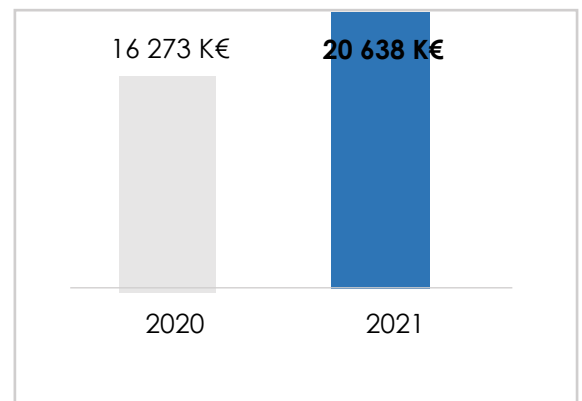
L'année 2021 se caractérise par une hausse des primes émises qui s'établissent à **3 455 K€** contre 2 853 K€ en 2020.



- **Activité en maison individuelle**

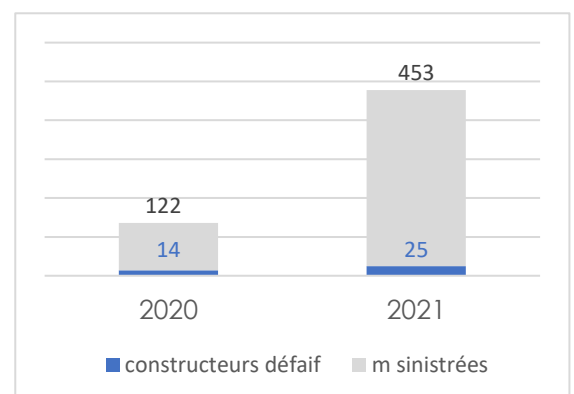
### Primes émises en maison individuelle :

Elles s'élèvent à **20 638 K€**, soit une hausse de 26,82 % par rapport à l'exercice précédent.

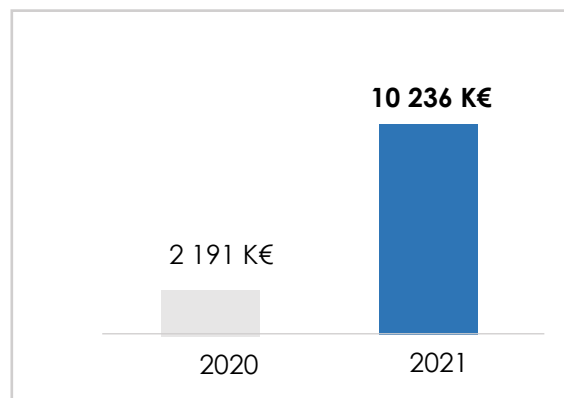


- **Evolution de la sinistralité**

### Nombre de constructeurs et de maisons sinistrées :

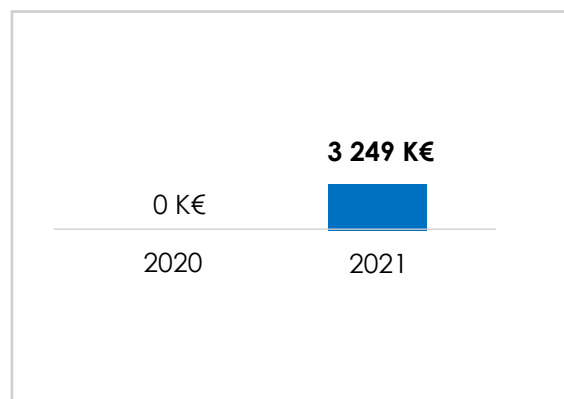


**Coût des sinistres (brut de recours bancaire et de réassurance) :**



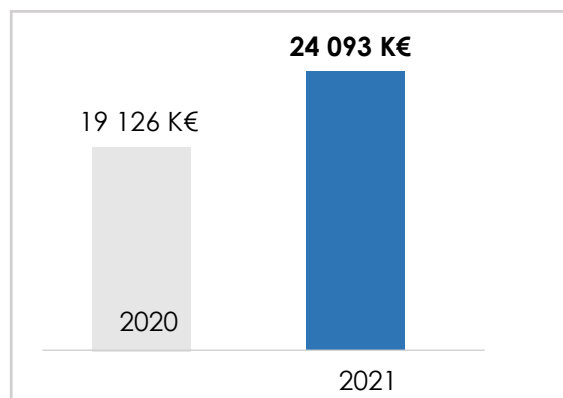
- **Réassurance**

**Part de réassurance dans les coûts de sinistres survenus en 2021**

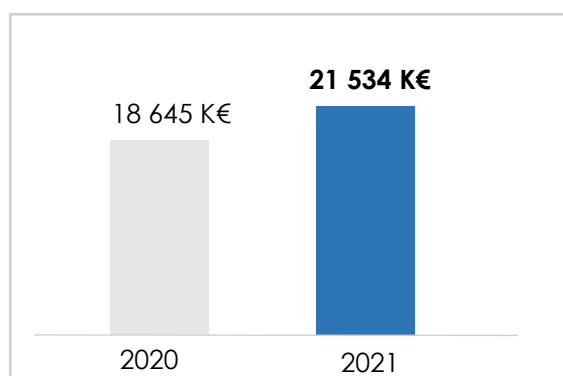


- **Résultat technique**

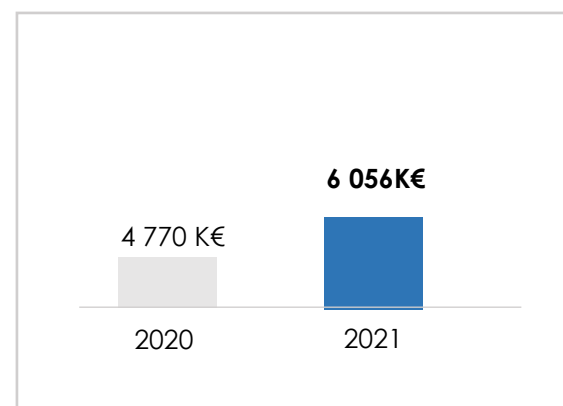
**Chiffre d'affaires :**



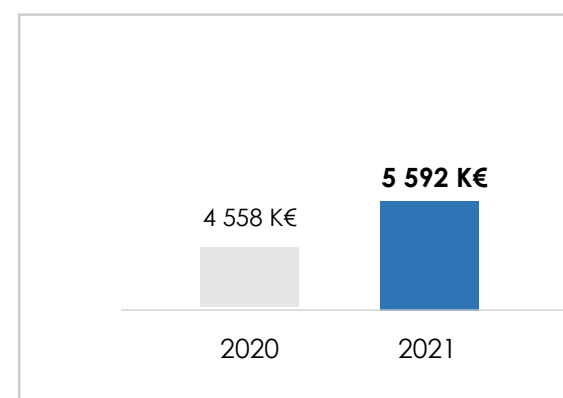
**Primes acquises, brutes de réassurance :**



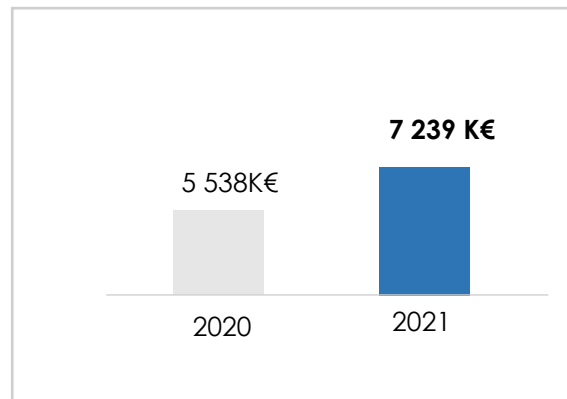
**Charge des sinistres, nette de réassurance :**



**Frais d'acquisition et d'administration :**



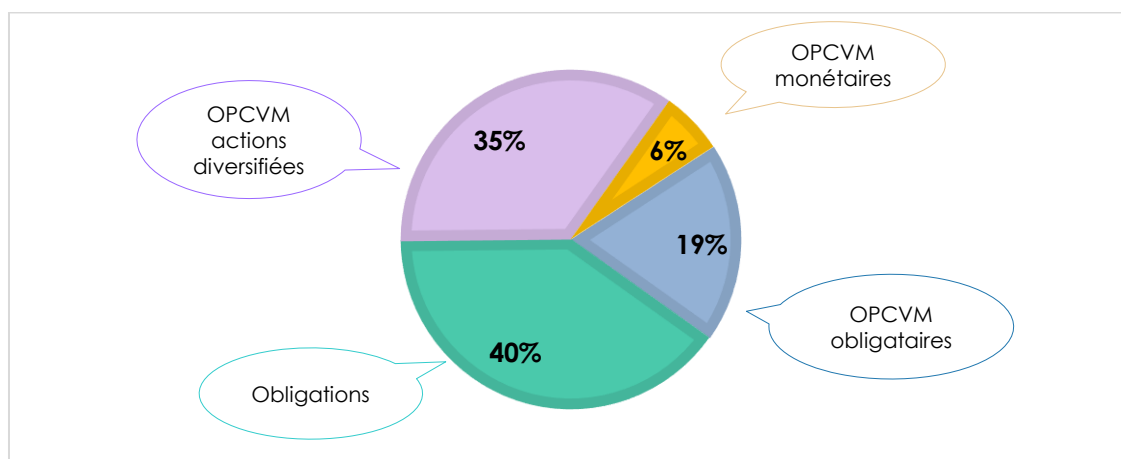
### Résultat technique :



### I.3. PERFORMANCES FINANCIERES

Le résultat financier ressort à **1 241 K€** en 2021.

Au 31/12/2021, les obligations et les OPCVM détenus en portefeuille s'élèvent à **99 334 K€** en valeur de réalisation et se répartissent de la manière suivante :

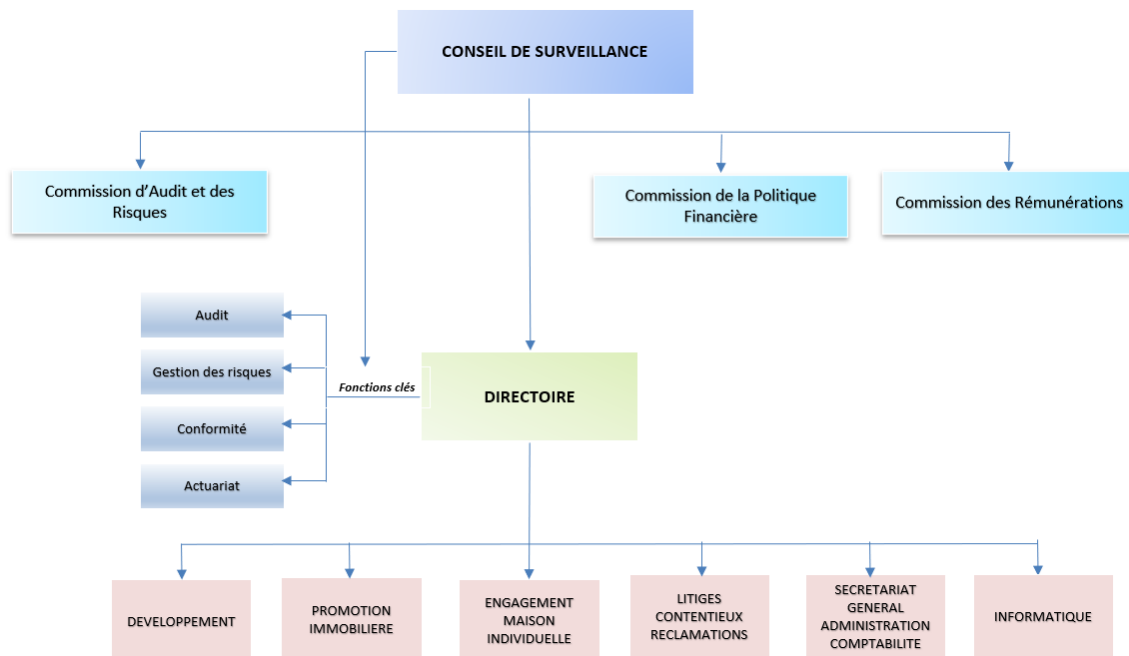


Elle détient également une participation de **848 K€** dans la société Caron Marketing.

## II. SYSTEME DE GOUVERNANCE

### II.1. INFORMATIONS GENERALES

- **Organigramme de la société**



- **Conseil de surveillance**

#### Composition

Président : Olivier SALLERON

Vice-Président : Jacques CHANUT

#### Membres du Conseil

- SMABTP, représentée par Pierre ESPARBES ;
- BTP BANQUE, représentée par Sylvie LOIRE FABRE ;
- FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT, représentée par Eric JOURDE ;
- MAAF Assurances, représentée par Jacques LUMEAU ;
- MAF Architectes, représentée par Pierre BRUNERIE ;
- Grégory MONOD ;
- Etienne REQUIN ;
- José Michaël CHENU ;
- Jean Baptiste BOUTHILLON ;
- Alain MONTOURCY ;
- Gérard FOHLEN WEILL ;
- Sylvain MASSONNEAU ;
- Loïc CHAPEAUX ;

### Mission

Le Conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société réalisée par le Directoire. A ce titre et à toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns. A cette fin, il peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Une fois par trimestre au moins, le Directoire lui présente un rapport sur la marche des affaires sociales.

Par ailleurs, après la clôture de l'exercice, le Conseil vérifie et contrôle les comptes établis par le Directoire ainsi, le cas échéant, les comptes consolidés.

Chaque année, le Conseil présente à l'assemblée générale ordinaire un rapport contenant ses observations sur le rapport du Directoire ainsi que les comptes de l'exercice.

Le Conseil de surveillance s'est doté de trois commissions spécialisées chargées des questions qu'il soumet pour avis à leur examen. Il a fixé la composition et les attributions des commissions qui exercent leurs activités sous sa responsabilité et qui seront décrites ci-après.

- **Directoire et direction générale**

### Composition

Présidente : Virginie Marquant

Directeur général : Bernard COLOOS

Membres : Florent BERTHE  
Grégory KRON

### Mission

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs attribués par la loi au Conseil de surveillance et aux actionnaires.

Le Directoire participe en outre aux travaux des différentes commissions mises en place par le Conseil de surveillance, la Commission d'Audit et des Risques et la Commission de la Politique Financière.

Les modalités d'exercice des fonctions de la Présidente du Directoire et du Directeur Général sont évoquées au Titre III - Article 13 des statuts. La Présidente du Directoire et le Directeur Général ainsi que les membres du Directoire sont dirigeants effectifs de l'entreprise, représentent CGI BATIMENT dans ses rapports avec les tiers.

Le Directeur Général dispose d'un pouvoir de signature identique à celui de la Présidente du Directoire.

Le Directeur Général et la Présidente du Directoire sont invités aux réunions des chefs de service, aux comités d'engagements, réunions juridiques et autres réunions organisées par les chefs de service.

Le Directoire assure la gestion courante de la société, il se réunit aussi souvent que nécessaire.

- **Chefs de service**

Les directeurs et chefs de service disposent chacun des délégations de responsabilité et de fonctions qui peuvent, si nécessaire, faire l'objet d'une actualisation.

- **Commission d'audit et des risques**

Composition

Président : Gérard FOHLEN-WEILL

Membres :

- Olivier SALLERON ;
- Jacques CHANUT ;
- SMABTP représentée par Bertrand LOTTE ;
- BTP BANQUE représentée par Sylvie LOIRE FABRE ;
- MAAF ASSURANCES représentée par Jacques LUMEAU.

Participent également, les membres du Directoire, et les fonctions clés de CGI BATIMENT.

Mission

Cette commission est notamment chargée d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Elle se réunit au moins trois fois par an ; chaque réunion fait l'objet d'un procès-verbal.

- **Commission des rémunérations**

Membres :

- Olivier SALLERON
- Jacques CHANUT ;
- Pierre BRUNERIE, représentant permanent de la MAF ;
- Sylvie LOIRE FABRE, représentante permanente de BTP BANQUE.

Mission :

Cette commission a pour objet de faire des propositions au Conseil de surveillance concernant les rémunérations des membres du Directoire ainsi que du Président et du vice-Président du Conseil de surveillance et des membres des commissions spécialisées.

- **Commission de la politique financière**

Composition :

Président : Eric JOURDE, représentant permanent de la FFB ;

Membres :

- Sylvie LOIRE FABRE, représentante permanent de BTP BANQUE ;
- SMABTP ;
- Participant externe : ECOFI INVESTISSEMENTS

Sont invités également les membres du Directoire.

Mission :

Cette commission analyse périodiquement le portefeuille de titres de CGI Bâtiment et formule avis et conseils en matière de stratégie des placements. Elle se réunit au moins deux fois par an ; ses avis sont suivis par le Directoire.

- **Information sur les règles de rémunération**

Pour les salariés :

Les salariés ne disposent d'aucune part variable. L'accord d'intéressement collectif dont le montant dépend notamment du résultat net après impôt et du résultat technique de la société bénéficie à l'ensemble des salariés ; il est renégocié tous les trois ans.

Pour les fonctions clés :

Les responsables des fonctions clés, risques, conformité et actuariat, sont salariés.

Sous la responsabilité de la fonction clé audit interne dévolue à un membre du Conseil de surveillance, les audits internes peuvent être sous-traités à un prestataire externe. Ses prestations sont rémunérées en fonction d'un contrat signé par la Présidente du Directoire prévoyant des versements forfaitaires calculés au temps passé.

Pour les membres du Directoire :

La rémunération des membres du Directoire se compose uniquement d'une rémunération fixe mensuelle fixée par la Commission des rémunérations. En tant que mandataires sociaux, ils ne perçoivent ni intéressement, ni participation.

La Présidente du Directoire a également un contrat de directrice technique. Au titre de son contrat de travail, sa rémunération est fixée par le Directoire.

La Commission des rémunérations instruit chaque année, pour le compte du Conseil de surveillance à qui elle soumet ses propositions, l'examen de la révision de la rémunération brute annuelle des membres du Directoire.

La Commission des rémunérations, comme le Directoire, s'attachent à ce que les critères de rémunération retenus et l'évolution de celle-ci n'entraînent pas de prise de risque qui ne soit pas conforme et cohérente avec la politique des risques de la société et avec les objectifs des plans stratégiques. C'est au regard de ces critères et notamment de l'atteinte des objectifs dans un contexte de conjoncture et concurrence donné qu'est appréciée la performance de l'exercice.

Pour les membres du Conseil de surveillance :

La Commission des rémunérations, commission spécialisée du Conseil de surveillance, détermine la rémunération du Président et du Vice-Président du Conseil de surveillance. Cette rémunération ne comporte pas de partie variable.

Les autres membres du Conseil de surveillance et les membres des commissions spécialisées perçoivent uniquement des jetons de présence dont l'enveloppe globale est proposée par la Commission des rémunérations et est validée par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les montants des jetons de présence sont identiques pour toutes les personnes concernées. Ils sont doublés pour les Présidents des commissions spécialisées.



## II.2. COMPETENCE ET HONORABILITE

- **Gouvernance**

Conformément à la politique écrite de compétence et d'honorabilité approuvée par le Conseil de surveillance le 08/12/2021, les membres des instances de gouvernance sont choisis en fonction de leurs compétences et de leur expertise dans les domaines d'activité de CGI BATIMENT :

- Dans le domaine des assurances, avec les représentants désignés par SMABTP, MAF et MAAF ;
- Dans le domaine financier, avec les représentants désignés par BTP BANQUE ;
- Dans le domaine de la promotion et de la construction de maisons individuelles avec les représentants des entreprises de ces activités qui siègent dans les instances de la FFB.

Leur connaissance des règles de gestion mises en place par la directive solvabilité II est actualisée dans le cadre des réunions du Conseil de surveillance, du Directoire et de la Commission d'audit et des risques avec l'aide d'un prestataire extérieur.

Chacun a remis à la société une déclaration sur l'honneur de non-condamnation pénale, civile et administrative sans laquelle ils ne peuvent gérer, administrer ou diriger une personne morale.

### **Les fonctions clés**

En application de Solvabilité II, les responsables des quatre fonctions clés de CGI BATIMENT ont été désignés et ont fait l'objet d'une notification auprès de l'ACPR.

- **Gestion des risques**

L'objectif de cette fonction clé est d'assurer une détection efficace des risques par l'entreprise et leur bonne maîtrise (mise à jour de la cartographie, suivi des incidents, contrôle interne...).

- **Conformité**

L'objectif de cette fonction clé est de veiller à la mise en œuvre et au respect des lois, règlements et de conseiller la gouvernance.

- **Audit interne**

L'audit doit permettre de vérifier l'efficacité des dispositifs, la bonne prise en compte des risques et l'efficacité des mesures qui limitent ces risques.

- **Actuariat**

Un prestataire extérieur en assistance choisi en fonction de ses références dans le domaine de l'actuariat. Les associés intervenant chez CGI BATIMENT sont membres de l'Institut des actuaires.

Une déclaration de non-condamnation et un extrait du casier judiciaire vierge ont été demandés à chacun des représentants de ces fonctions.

### II.3. SYSTEME DE GESTION DES RISQUES - ORSA

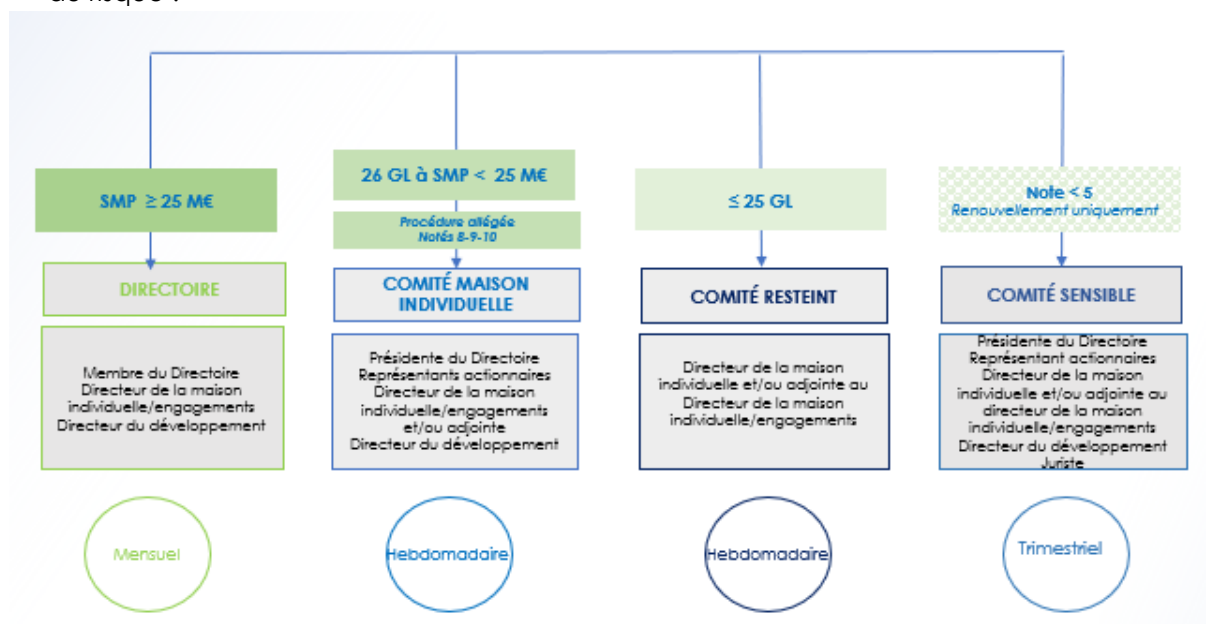
Les règles de souscription sont définies dans la politique écrite de souscription et la gestion des sinistres fait l'objet de procédures internes. Outre les réunions périodiques internes de suivi qui assurent une connaissance actualisée de la situation du portefeuille et des événements marquants, des instances décisionnaires ont été mises en place en matière de souscription et de renouvellement des garanties.

- **Promotion immobilière**

Le comité de promotion immobilière est composé de la Présidente du Directoire, des représentants de SMABTP, BTP Banque, FFB et de deux personnalités qualifiées dans le domaine de la promotion.

- **Maison individuelle**

Plusieurs comités sont constitués en fonction du volume des engagements et de la nature du risque :



Les processus opérationnels et transverses auxquels se rattachent les différents guides de gestion ont été identifiés dans le cadre d'une cartographie des risques pour permettre d'apprécier les risques liés après prise en compte des actions de maîtrise utilisées. Ces travaux sont actualisés en permanence par le responsable risques. Les aménagements successifs de cette cartographie, l'amélioration des processus et l'évolution des risques correspondants sont portés à la connaissance de la Commission d'audit et des risques.

- **ORSA**

Le processus ORSA, mis en œuvre chaque année, est validé par le Conseil de surveillance et fait l'objet d'un rapport détaillé envoyé au superviseur.

Dans le cadre des projections annuelles effectuées sur un scénario central, trois autres scénarios défavorables sont testés pour évaluer les besoins en solvabilité, un choc de sinistralité en 2022 un choc sur les deux plus importantes expositions et un choc de dégradation des marchés financiers et de fréquence de sinistres moyens en dessous du seuil de déclenchement de la réassurance.

La tolérance globale aux risques s'exprime par rapport à un ratio de couverture Solvabilité II fixé par le Conseil de surveillance à 250 % de fonds propres éligibles.

## **II.4. SYSTEME DE CONTROLE INTERNE**

- **Cartographie et gestion des risques**

Dans le cadre du Pilier 2 de la directive européenne sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (Solvabilité II) du 25/11/2009 et des textes pris en France pour son application, CGI BATIMENT a mis en place une cartographie des processus et des risques qui répond à la nécessité de disposer d'un outil permanent d'identification et d'évaluation des risques dans l'entreprise. CGI BATIMENT est consolidée au niveau "risques" par la SMABTP. La cartographie des risques a été réactualisée pour être complétée et mise aux normes de la SGAM BTP.

Au 31 décembre 2021, la cartographie des risques de CGI BATIMENT est structurée autour de 13 méga-processus. A partir de 63 processus identifiés, 116 risques distincts ont été décrits et côtés.

- **Le dispositif LCB/FT**

CGI BATIMENT est tenue de rédiger chaque année un rapport « sur l'organisation des dispositifs de contrôle interne du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de gel des avoirs ».

Chaque année un rapport est rédigé ; il est soumis aux instances et est approuvé par le Conseil de surveillance de CGI BATIMENT.

- **Gestion des risques**

La fonction clé consiste à mettre en place et à gérer un dispositif opérationnel de gestion et de pilotage des risques auxquels la société est exposée.

Les politiques écrites renouvelées chaque année ont été validées par le Conseil de surveillance du 08/12/2021.

- **Dispositif d'audit interne**

Indépendamment des différents niveaux de contrôle mis en place lors des réunions périodiques et des missions d'audit menées par la SMABTP, le CREDIT COOPERATIF ou des

intervenants extérieurs, le responsable de la fonction clé audit interne a délégué la réalisation des audits à un prestataire extérieur qui a changé en cours d'année 2021.

CGI BATIMENT a procédé à l'actualisation de son dispositif opérationnel de gestion et de pilotage de ses risques. Celui-ci garantit :

- Une bonne connaissance des risques auxquels elle est exposée et une évaluation cohérente de ses expositions :
  - Le responsable de la fonction conformité garantit une vision d'ensemble des normes qui doivent être respectées afin de pérenniser l'activité et préserver la réputation de CGI Bâtiment ;
  - La cartographie des risques dresse, autour de 13 méga-processus distincts, la liste des principaux processus et risques que CGI Bâtiment a identifiés. Elle permet d'établir un plan d'action qui vise à maîtriser et à prévenir la survenance des risques.
  
- Une gestion des risques opérationnels :
  - L'organisation de CGI BATIMENT est décrite et déclinée au sein des politiques écrites et dans les procédures opérationnelles de chaque service ;
  - Le contrôle interne est organisé afin de permettre d'assurer notamment l'application des instructions et des orientations fixées par le Directoire.
  
- Une remontée des informations nécessaires et la capacité des instances responsables à prendre les décisions qui s'imposent :
  - La remontée des informations s'effectue au moyen notamment des « fiches incidents » et de l'actualisation des risques répertoriés ;
  - Le Conseil de surveillance de CGI BATIMENT a créé des Commissions spécialisées lui permettant d'assurer un suivi des risques et la remontée des informations en cas de détection de difficultés.

## **II.5. FONCTION D'AUDIT INTERNE**

Indépendamment des différents niveaux de contrôle mis en place à travers les réunions périodiques et les missions d'audit menées annuellement par la SMABTP, le CREDIT COOPERATIF ou des intervenants extérieurs, CGI BATIMENT a délégué la fonction d'audit interne à un membre du Conseil de surveillance.

Conformément à sa politique d'audit interne, CGI BATIMENT élabore des plans d'audit annuels qui sont validés par le Directoire.

## **II.6. FONCTION ACTUARIELLE**

La fonction actuarielle contribue à la gestion des risques de CGI BATIMENT, notamment au moyen de la modélisation du risque de souscription et du calcul du SCR. Elle participe aux Commissions d'Audit et des Risques et aux Conseils de surveillance.

Elle a pour objet de :

- Coordonner le calcul des provisions techniques. Cette évaluation repose sur la sinistralité observée, l'analyse effectuée par les actuaires, et les législations prudentielle et fiscale encadrant les niveaux de provisions ;
- Revoir les méthodologies et les modèles de calcul ;
- Analyser la suffisance et la qualité des données ;
- Comparer les modèles et les données empiriques ;
- Analyser la politique de souscription et la rentabilité ;
- Donner un avis sur l'adéquation des traités de réassurance.

Elle émet également un avis sur le niveau tarifaire des nouveaux produits et sur la politique de cession. Cette fonction est portée par la Secrétaire Générale qui bénéficie de l'accompagnement d'un prestataire extérieur.

## **II.7. TYPES DE FONCTIONS ET D'ACTIVITES SOUS-TRAITEES**

### Fonctions clés :

- Fonction clé audit non déléguée mais la réalisation des audits internes peut être déléguée ;
- Actuariat (fonction clé non déléguée) mais la réalisation des travaux peut être déléguée.

### Activité « cœur de métier » critiques ou importantes :

- Délégations de gestion aux courtiers (prospection commerciale, délivrance des attestations nominatives, encaissement de primes, gestion des conventions et des réclamations) ;
- Délégations de tous types à un intermédiaire ou à un tiers (Calculs ORSA, audit externe, réassurance, gestionnaire de fonds propres pour les placements des actifs/gestion d'actifs).

### Supports/outils aux activités cœur de métier (relation de dépendance vis-à-vis d'un tiers) :

- Licence de logiciels permettant la gestion d'activités cœur de métier (comptabilité, paie) ;
- Prestations de services informatiques (fourniture de stockage de données importantes ou critiques, prestations de services essentielles à la continuité d'activité, développement du système d'information, maintenance ou support des systèmes, création et maintenance du réseau informatique).

## II.8. AUTRES INFORMATIONS

Il n'y a pas d'autres informations importantes concernant la gouvernance.

## III. PROFIL DE RISQUE

### III.1. RISQUE DE SOUSCRIPTION

Le risque de souscription est le risque majeur de CGI BATIMENT en raison de son secteur d'activité non-vie, la caution.

Elle est notamment exposée :

- Au risque que le coût des futurs sinistres soit supérieur aux primes ;
- Au risque lié à la nature aléatoire de l'évaluation des sinistres et à leur mauvaise estimation ;
- Au risque résultant d'évènements extrêmes ou exceptionnels.

La mise en place de traités de réassurance, en excess of loss et en stop loss, permet de limiter les répercussions.

- **Le risque de primes et de réserve**

La politique de développement entreprise par CGI BATIMENT conduit à une accentuation du risque de prime. Le business plan de l'entreprise s'inscrit dans un développement qui doit respecter une couverture minimale du SCR fixée à 250 %. Le marché très concurrentiel ne permet pas d'envisager la possibilité d'augmenter les primes pour faire face aux coûts des futurs sinistres.

Le risque de réserve exprime la dégradation du coût des sinistres. En raison de la spécificité des garanties caution, ce risque pourrait provenir d'une insuffisance de provisionnement liée à la grande disparité et l'imprédictibilité en montant et en durée de chaque sinistre.

- **Le risque catastrophe**

Ce risque de souscription concerne les engagements portés sur les deux plus grosses expositions.

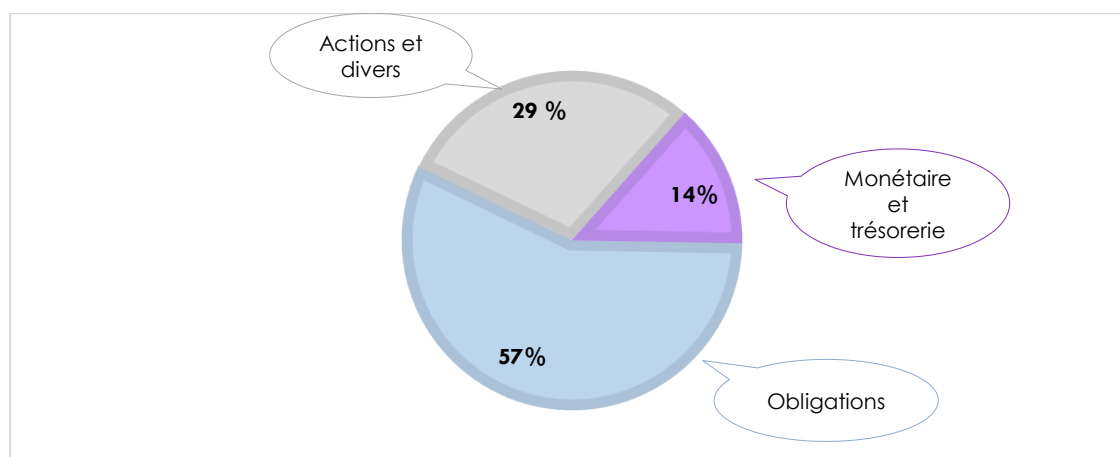
Ces clients apportent un grand volume d'engagements. Les primes correspondantes sont en augmentation (en volume et en assiette) bien que le taux moyen de souscription soit plus faible en comparaison des autres clients.

Le risque est compensé par la politique générale de réassurance.

### III.2. RISQUE DE MARCHÉ

Le portefeuille de titres dont la gestion est confiée à des mandataires professionnels est diversifié. Il est positionné sur des supports cotés. Les rentabilités sont suivies et les options générales de placement encadrées par la Commission de politique financière.

Après mise en transparence, la composition du portefeuille est la suivante :



- **Le risque actions**

C'est la principale composante du risque marché. Le risque de baisse actions peut impacter le portefeuille de CGI BATIMENT, la volatilité des actions joue un rôle important. La politique des placements financiers limite la souscription en direct de ces titres. Le risque actions est majeur dans le risque marché.

- **Le risque de spread**

Le risque de signature lié à la qualité des émetteurs est significatif. La dégradation du rendement des emprunts d'état a conduit CGI BATIMENT à souscrire davantage d'obligations « corporate » ce qui détériore légèrement ce risque malgré le niveau d'exigence requis sur la notation des émetteurs.

- **Le risque de change**

L'activité nationale de CGI BATIMENT implique qu'elle soit peu exposée au risque de change sur le passif. Il est très minoritaire et ne concerne que les titres détenus dans des fonds communs de placement.

- **Le risque de taux**

La variation de la courbe des taux, la volatilité de ces derniers et l'environnement actuel (taux bas) amènent à bien suivre ce risque car **57 %** des placements (après mise en transparence) sont sur des supports obligataires.

- **Le risque de concentration**

La diversification de la souscription du portefeuille titre sur différents émetteurs permet d'atténuer le risque de concentration.

- **Le risque immobilier**

CGI BATIMENT n'a pas de placement immobilier.

### **III.3. LE RISQUE CREDIT/DEFAUT**

Il concerne principalement les créances détenues sur les réassureurs, le monétaire et les comptes bancaires. Leurs notations ne sont pas inférieures à A ; le placement des traités de réassurance est effectué auprès d'une dizaine de réassureurs pour limiter le risque.

- **Risque de liquidité**

Ce risque est extrêmement réduit compte tenu de l'importance des supports monétaires et comptes bancaires par rapport aux besoins créés par les règlements des sinistres.

### **III.4. RISQUE OPERATIONNEL**

Il est particulièrement suivi au travers de la cartographie des risques. Il a été « testé » en 2016 avec un sinistre de taille significative dont les conséquences ont été maîtrisées.

### **III.5. EXPOSITION AUX RISQUES**

L'exposition aux risques est mesurée par la formule standard. L'ORSA menée en 2021 a permis de projeter l'évolution des risques en fonction des stress-tests listés ci-après. Sur la base des risques décrits dans la cartographie, trois scénarios défavorables ont été menés pour tester le besoin en solvabilité :

- Scénario 1 : Choc de sinistralité sur 2022 ;
- Scénario 2 : Choc sur les deux plus importantes expositions ;
- Scénario 3 : Dégradation des marchés financiers et fréquence de sinistres moyens.



## IV. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

### IV.1. ACTIFS

Les tableaux ci-après sont exprimés en K€. Ils présentent la comparaison de la valorisation des différents postes du bilan dans Solvabilité II avec celle des comptes sociaux, au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2021.

	Fin 2020		Fin 2021	
	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux
Goodwill				
Frais d'acquisition différés		1 903		2 364
Immobilisations incorporelles		1 092		632
Actifs d'impôts différés	1 194		971	
Excédent du régime de retraite				
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre		417		278

La valeur Solvabilité II retenue pour les frais d'acquisition différés est 0, conformément aux règles posées par la directive.

La valorisation des immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles pour usage propre est portée à zéro compte tenu de l'absence de marché actif pour les revendre.

Les actifs d'impôts différés ont été évalués selon la norme IAS12. Leur calcul est détaillé plus loin. Nous avons considéré qu'ils étaient recouvrables en totalité, étant inférieurs aux impôts différés passifs.

	Fin 2020		Fin 2021	
	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats UC et indexés)	99 280	90 992	111 249	100 533
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)				
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	848	848	848	848
Actions				
Actions – cotées				
Actions – non cotées				
Obligations	18 593	18 289	19 310	19 225
Obligations d'État				
Obligations d'entreprise	18 593		19 310	
Titres structurés				
Titres garantis				
Organismes de placement collectif	76 839	68 856	80 092	69 460
Produits dérivés				
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie			8 000	8 000
Autres investissements	3 000	3 000	3 000	3 000

Les investissements ont été évalués pour un total de 111 249 K€, en progression de 12 % par rapport à la fin 2020.

Les titres financiers sont évalués en valeur de marché.

La valorisation utilisée pour les détentions dans des entreprises liées correspond à la valeur de Caron Marketing, entreprise spécialisée dans les études marketing sur les maisons individuelles. C'est la valeur d'achat de 2014 qui a été reprise, en considérant qu'il n'y avait pas eu de changements pouvant induire une modification de cette valorisation.

	Fin 2020		Fin 2021	
	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	2 314	2 307	5 034	5 031

Les montants recouvrables au titre des contrats de réassurance ont été calculés en meilleure estimation (*best estimate*). Ils relèvent de l'activité non-vie. Leur augmentation est liée à l'augmentation de la part des réassureurs dans les dossiers sinistrés.

	Fin 2020		Fin 2021	
	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	1 343	1 343	1 742	1 742
Créances nées d'opérations de réassurance	1 449	1 449	50	50
Autres créances (hors assurance)	1 555	1 555	749	749
Actions propres auto-détenues (directement)				
Éléments de fonds propres appelés, mais non encore payés				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 816	4 816	3 766	3 766
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	197	219	161	179

Les créances sont prises à leur valeur du bilan social, soit 2 540 K€ nets de provisions (contre 4 346 K€ à fin 2020), en considérant qu'elles sont historiquement recouvrées en totalité. Leur diminution est liée à :

- Une diminution du montant des créances sur les réassureurs à la suite des règlements, et
- La variation du poste autres créances, résultant notamment du calcul de l'impôt sur les sociétés.

La trésorerie est prise à sa valeur de marché, soit 3 766 K€.

Les autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus sont retraités des surcotes obligatoires ; les autres montants, étant certains, sont pris à leur valeur du bilan social. La valeur retenue est alors de 161 K€.

**Le total de l'actif ressort à 123 721 K.**

## IV.2. EVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

	Fin 2020		Fin 2021	
	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux
Provisions techniques non-vie	20 980	31 180	23 581	36 230
Provisions techniques non-vie (hors santé)	20 980	31 180	23 581	36 230
Provisions techniques calculées comme un tout				
Meilleure estimation	17 413		19 856	
Marge de risque	3 567		3 725	

L'activité de CGI BATIMENT est une activité non-vie, de garanties caution. Elle relève de la Line of Business 9. Les engagements sont gérés par nature d'activité : sinistres relatifs aux maisons individuelles, sinistres de promotion immobilière et litiges.

Compte tenu de la nature de l'activité, les triangles de règlement des sinistres et des litiges portent sur un faible nombre de dossiers. La volatilité des coûts de sinistre est importante et l'écoulement des règlements varie fortement d'un dossier à l'autre. Ceci rend les évaluations plus difficiles et incertaines.

On abordera successivement une comparaison des flux enregistrés en 2021 et des prévisions à fin 2020, les choix posés en matière de projection des flux dans l'évaluation à fin 2021 et les résultats obtenus.

- **Meilleure estimation des engagements**

**Best Estimate de primes**

L'engagement global maximal de caution est fixé par CGI BATIMENT, pour chaque constructeur, dans le cadre d'une convention de 6 mois, tacitement renouvelable. Son montant précis est effectif lors de la délivrance de la garantie.

Il a été décidé de ne pas projeter de flux futur au titre de ces engagements.

**Best Estimate de sinistres**

Les best estimates bruts de réassurance ont subi une hausse de 14 % par rapport à fin 2020, mais cette croissance est compensée par une hausse de 118 % des best estimates cédés. Les provisions nettes sont ainsi en recul de 2 %.

		BE sinistres (en K€)				
		brut			cédé	net
		hors frais	frais	ensemble		
Maisons individuelles	fin 2021	13 885	3 700	17 585	5 034	12 551
	fin 2020	11 991	3 214	15 204	2 314	12 890
	évolution	16%	15%	16%	118%	-3%
Promotion	fin 2021	900	87	987	-	987
	fin 2020	907	66	973	-	973
	évolution	-1%	33%	2%		2%
Litiges	fin 2021	718	566	1 284	-	1 284
	fin 2020	1 235	-	1 235	-	1 235
	évolution	-42%	ns	4%		4%
<b>Ensemble</b>	<b>fin 2021</b>	<b>15 504</b>	<b>4 353</b>	<b>19 856</b>	<b>5 034</b>	<b>14 822</b>
	<b>fin 2020</b>	<b>14 133</b>	<b>3 280</b>	<b>17 413</b>	<b>2 314</b>	<b>15 098</b>
	<b>évolution</b>	<b>10%</b>	<b>33%</b>	<b>14%</b>	<b>118%</b>	<b>-2%</b>

- **Calcul de la marge pour risque**

Nous avons appliqué la méthode basée sur les durations de passif. En effet la durée du passif est la même que l'on se place en vision brute ou nette de réassurance (soit 2,2 années).

De plus aucun changement n'est prévu dans la composition et les proportions des risques, ni dans la qualité moyenne des réassureurs. Enfin la capacité d'absorption des pertes des provisions techniques relative au BE net de réassurance pour l'ajustement du SCR de base et le risque important de marché sont nuls. Aucun changement n'est prévu en la matière.

La marge pour risque s'élève à 3 725 K€.

### IV.3. AUTRES PASSIFS

	Fin 2020		Fin 2021	
	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux
Provisions autres que les provisions techniques	1 351	1 351	1 094	1 094
Dépôts des réassureurs				
Passifs d'impôts différés	3 713		3 710	
Dettes nées d'opér. d'ass. et montants dus aux intermédiaires	280	280	174	174
Dettes nées d'opérations de réassurance	271	271	789	789
Autres dettes (hors assurance)	1 854	1 900	2 832	2 908

L'évaluation en Solvabilité II des provisions autres que les provisions techniques est celle du bilan social, soit 1 094 K€. Il s'agit des provisions pour risques et charges.

Les dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires et celles nées d'opérations de réassurance étant certaines, c'est la valeur portée au bilan social qui a été utilisée, soit 963 K€.

Les passifs d'impôts différés ont été évalués suivant la norme IAS12, selon la même méthode que celle des impôts différés actifs. La valeur retenue est ainsi 3 710 K€.

Les autres dettes sont retraitées de la valeur des décotes obligataires, les autres montants, étant certains, sont pris à leur valeur du bilan social, soit 2 832 K€. Elles sont liées au calcul de l'impôt sur les sociétés.

**Le total du passif ressort à 32 180 K€ et l'excédent de l'actif sur le passif s'élève à 91 541 K€.**

## V. GESTION DU CAPITAL – EVALUATION DE LA SOLVABILITE

### V.1. FONDS PROPRES

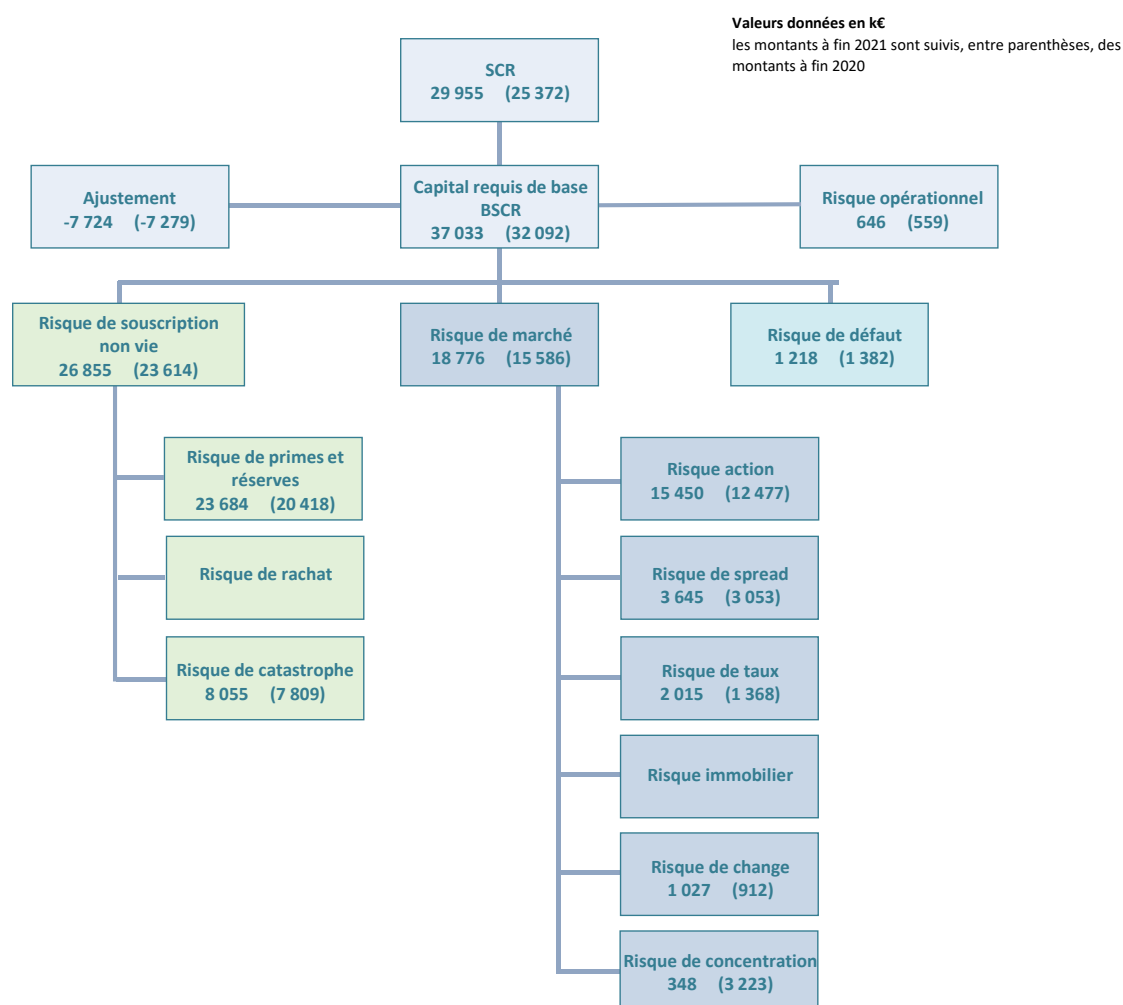
Les fonds propres sont calculés à partir de l'écart entre l'actif et le passif évalués en valeur Solvabilité II.

Ces fonds propres sont composés exclusivement du capital de la société, pour 20 888 K€ et de de la réserve de réconciliation, pour 67 311 K€. Ils sont égaux à l'actif net valorisé en Solvabilité II (91 541 K€) auquel on retranche les distributions prévues de dividendes (3 342 K€). Ils s'élèvent donc à 88 199 K€. Ils ont été classés en Tier 1.

**Le montant des fonds propres éligibles à la couverture du SCR comme à celle du MCR s'élève ainsi à 88 199 K€ (81 749 K€ à fin 2020).**

### V.2. CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

Le SCR a été calculé par la formule standard, dans le module de calcul du SCR développé dans l'outil Calfitec du prestataire extérieur.



La décomposition est la suivante (en K€) :

	Fin 2020	Fin 2021	Evolution	
<b>SCR</b>	<b>25 372</b>	<b>29 955</b>	<b>4 583</b>	<b>18%</b>
Coefficient Adj	-7 279	-7 724	-445	6%
SCR opérationnel	559	646	87	15%
BSCR	32 092	37 033	4 941	15%
SCR non vie	23 614	26 855	3 240	14%
SCR marché	15 586	18 776	3 190	20%
SCR de défaut	1 382	1 218	-164	-12%
Effet de diversification	-8 490	-9 815	-1 325	16%

Le MCR s'élève à 7 489 K€ (6 343 K€ à fin 2020). Son augmentation importante est liée à celle du SCR.

Les fonds propres éligibles, de 88 199 K€ couvrent ainsi le MCR à 1 178 % (1 289 % fin 2020) et le SCR à 294 % (322 % fin 2020).

#### • **Capacité d'absorption par les impôts différés**

Nous avons utilisé la méthode décrite dans l'acte délégué pour déterminer la capacité d'absorption par les impôts différés. Le choc appliqué est égal à la somme du BSCR et du SCR opérationnel, soit 37 679 K€.

L'attribution de cette perte aux différents risques est effectuée selon l'influence des différents modules et sous-modules du SCR.

Il a été considéré que les chocs impactaient le bilan sur les postes suivants :

- Trésorerie pour le choc opérationnel,
- Provisions techniques pour le risque non-vie,
- Obligations (en direct ou dans les fonds) pour les risques de spread et de taux,
- Fonds pour les risques de change et de concentration,
- Créances pour le risque de défaut.

Le calcul des assiettes d'impôts différés provient du bilan impacté par ces chocs. Le montant des impôts différés est déduit par application du taux aux assiettes par année.

L'excès d'impôts différés par rapport au calcul mené pour l'établissement du bilan conduit ainsi à un coefficient d'ajustement de 7 724 K€.

Le capital social se monte à 20 888 K€ et il est renforcé par les réserves, les fonds propres S1 s'élevant à 74 129 K€. Un choc sur le résultat de 37 679 M€ les diminuerait mais ne mettrait pas l'activité en risque car la couverture du passif par l'actif serait toujours assurée.

Les scénarios ORSA ont montré la capacité de retour d'un bilan choqué à une situation bénéficiaire, permettant d'absorber le crédit d'impôt restant au-delà des 2 739 K€ de l'excédent des impôts différés passifs sur les impôts différés actifs au bilan. La projection du résultat moyen constaté sur les dernières années permettrait d'absorber cet impôt en quelques années. Nous avons donc considéré ces impôts différés actifs comme recouvrables.

- **Risque de souscription**

K€	Fin 2020	Fin 2021	Evolution	
			en K€	en %
<b>SCR Non Vie</b>	<b>23 614</b>	<b>26 855</b>	<b>3 240</b>	<b>13,7%</b>
Primes et réserves	20 418	23 684	3 265	16,0%
Rachat	0	0	0	ns
Catastrophe	7 809	8 055	245	3,1%

La hausse du risque de primes et réserves est liée à l'augmentation du chiffre d'affaires utilisé pour mesurer le volume de primes. La composante associée aux provisions, elle, reste stable.

La hausse du risque de catastrophe s'explique par l'impact de la réassurance sur les deux plus grandes expositions.

- **Risque de marché**

K€	Fin 2020	Fin 2021	Evolution	
			en K€	en %
<b>SCR Marché</b>	<b>15 586</b>	<b>18 776</b>	<b>3 190</b>	<b>20,5%</b>
Action	12 477	15 450	2 973	23,8%
Spread	3 053	3 645	592	19,4%
Taux	1 368	2 015	647	47,3%
Immobilier	0	0	0	ns
Change	912	1 027	115	12,7%
Concentration	3 223	348	-2 875	-89,2%

L'évolution du SCR de marché est directement liée à l'augmentation du risque action, et à la dégradation du risque de taux et du risque de spread.

Les risques action et de spread sont analysés plus loin.

En ce qui concerne le risque de taux, l'augmentation est liée à la courbe des taux retenue pour la formule standard à fin 2021.

Ces augmentations ne sont que partiellement compensées par la chute du risque de concentration, liée à l'absence de mise en transparence d'un fond en 2020.

### **Composition du portefeuille**

La composition de l'ensemble du portefeuille à fin 2021, après mise en transparence des OPCVM, est la suivante :

Type d'actif (en K€)	Fin 2020	Fin 2021	Evolution	
			en K€	en %
<b>ACTION</b>	<b>32 168</b>	<b>34 094</b>	<b>1 927</b>	<b>6%</b>
Action de type 1	21 029	24 115	3 087	15%
Action de type 2	10 291	9 131	-1 160	-11%
Participation 100%	848	848	0	0%
<b>MONETAIRE ET TRESORERIE</b>	<b>8 377</b>	<b>15 714</b>	<b>7 337</b>	<b>88%</b>
<b>OBLIGATION</b>	<b>62 242</b>	<b>65 854</b>	<b>3 612</b>	<b>6%</b>
Etatique EEE	4 446	5 079	633	14%
Privée	57 613	60 119	2 507	4%
Sécurisée Public	0	565		
Etatique non EEE	183	91	-92	-50%
<b>DIVERS</b>	<b>1 309</b>	<b>-1 296</b>	<b>-2 605</b>	<b>-199%</b>
<b>Total</b>	<b>104 095</b>	<b>114 366</b>	<b>10 271</b>	<b>9,87%</b>

La poche action augmente de 6 % par rapport à fin 2020, avec une baisse des actions de type 2 (-11 %) et une augmentation des actions de type 1 (+15 %).

L'évolution du SCR action résulte de cette augmentation de la valeur de marché des actions et de celle du choc appliqué dans la formule standard à fin 2021, compensées par l'évolution du contenu de portefeuille.

La poche obligataire augmente de 6 % par rapport à fin 2021, avec un renforcement des obligations d'État de la zone EEE. L'augmentation de la valeur des obligations privées est moindre, mais elle s'accompagne d'une baisse de leur notation moyenne. Ce point explique la hausse du SCR de spread.

L'évolution de la poche monétaire est liée à l'ouverture de comptes à terme.

Enfin, la ligne divers correspond aux produits de couverture dans les organismes de placements collectifs.

### **V.3. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDE SUR LA DUREE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS**

Ce sous-module n'a pas été utilisé dans les calculs.

### **V.4. DIFFERENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE**

La formule standard a été utilisée pour l'évaluation de la solvabilité, sans recours à un modèle interne.

### **V.5. RESPECT DU MCR ET RESPECT DU SCR**

L'évaluation de la solvabilité et sa projection à l'horizon du business plan dans le cadre de l'ORSA n'ont pas mis en évidence de risque de non-respect des exigences en capital.



## V.6. AUTRES INFORMATIONS

Il n'y a pas d'autre élément spécifique.



## ANNEXES

**BILAN (en K€)**  
**S.02.01.01**

		<b>Valeur Solvabilité II</b>
		C0010
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	971
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	111 249
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	848
Actions	R0100	
Actions – cotées	R0110	
Actions – non cotées	R0120	
Obligations	R0130	19 310
Obligations d'État	R0140	
Obligations d'entreprise	R0150	19 310
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	80 092
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	8 000
Autres investissements	R0210	3 000
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	5 034
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	5 034
Non-vie hors santé	R0290	5 034
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	1 742
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	50
Autres créances (hors assurance)	R0380	749
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	3 766
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	161
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>123 721</b>

<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	23 581
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	23 581
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	19 856
Marge de risque	R0550	3 725
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	
Marge de risque	R0590	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	1 094
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	3 710
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	174
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	789
Autres dettes (hors assurance)	R0840	2 832
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
<b>Total du passif</b>	R0900	32 180
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	R1000	91 541

**Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité  
(en K€)  
S.05.01.01**

		<b>Assurance crédit et cautionnement</b>	<b>Total</b>
		C0090	C0200
<b>Primes émises</b>			
Brut – assurance directe	R0110	24 093	24 093
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120		
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130		
Part des réassureurs	R0140	3 088	3 088
Net	R0200	21 005	21 005
<b>Primes acquises</b>			
Brut – assurance directe	R0210	21 534	21 534
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220		
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230		
Part des réassureurs	R0240	3 088	3 088
Net	R0300	18 446	18 446
<b>Charge des sinistres</b>			
Brut – assurance directe	R0310	5 587	5 587
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320		
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330		
Part des réassureurs	R0340	2 422	2 422
Net	R0400	3 165	3 165
<b>Variation des autres provisions techniques</b>			
Brut – assurance directe	R0410	-257	-257
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420		
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430		
Part des réassureurs	R0440		
Net	R0500	-257	-257
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	8 742	8 742
<b>Charges administratives</b>			
Net	R0700	1 665	1 665
<b>Frais de gestion des sinistres</b>			
Net	R0900	2 891	2 891
<b>Frais d'acquisition</b>			
Net	R1000	3 927	3 927
<b>Frais généraux</b>			
Net	R1100	259	259
<b>Autres dépenses</b>	R1200		
<b>Total des dépenses</b>	R1300		8 742

**Provisions techniques non-vie (en K€)**

**S.17.01.01**

		<b>Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée</b>	
		<b>Assurance-crédit et cautionnement</b>	<b>Total engagements en non-vie</b>
		C0100	C0180
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010		
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050		
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>			
<b>Meilleure estimation</b>			
<i>Provisions pour primes</i>	-		
Brut – total	R0060		
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140		
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150		
<i>Provisions pour sinistres</i>			
Brut – total	R0160	19 856	19 856
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, avant l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0200	5 101	19 856
Montants recouvrables au titre de la réassurance (hors véhicules de titrisation et réassurance finite) avant ajustement pour pertes probables	R0210	5 101	5 101
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	5 034	5 034
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	14 822	14 822
<b>Total meilleure estimation – brut</b>	R0260	19 856	14 822
<b>Total meilleure estimation – net</b>	R0270	14 822	14 822
<b>Marge de risque</b>	R0280	3 725	3 725
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>			
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290		
Meilleure estimation	R0300		
Marge de risque	R0310		
<b>Provisions techniques – Total</b>			
Provisions techniques – Total	R0320	23 581	23 581
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	5 034	5 034
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	18 547	18 547

**Sinistres en non  
vie (en K€)**

**S.19.01.01**

**Sinistres payés bruts (non cumulés)  
(valeur absolue)**

Année de survenance		Année de développement															
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160
Précédentes	R0100															0	
N-14	R0110	536	778	91	-36	24	36	5	13	-3	-2	-3	-3	-3	0		
N-13	R0120	435	420	-40	929	158	169	164	-69	34	115	637	117	-43	0		
N-12	R0130	443	156	-36	40	147	35	-23	183	-9	7	-17	1	128			
N-11	R0140	166	52	216	2	17	-10	1	1	0	0	0	0				
N-10	R0150	262	1 106	1 833	544	389	406	-175	-36	227	-348	365					
N-9	R0160	345	2 032	97	453	247	-7	148	254	3	8						
N-8	R0170	322	1 460	-78	39	216	237	17	-27	21							
N-7	R0180	196	968	269	645	56	103	-26	415								
N-6	R0190	164	326	206	-14	426	13	52									
N-5	R0200	1 321	5 532	2 723	1 080	141	658										
N-4	R0210	166	161	920	163	361											
N-3	R0220	349	2 877	957	630												
N-2	R0230	74	1 065	1 867													
N-1	R0240	349	977														
N	R0250	9 981															

Année		Pour l'année en cours	Somme des années (cumul)
		C0170	C0180
Précédentes	R0100	0	0
N-14	R0110	0	1 430
N-13	R0120	0	3 027
N-12	R0130	128	1 055
N-11	R0140	0	444
N-10	R0150	365	4 572
N-9	R0160	8	3 580
N-8	R0170	21	2 207
N-7	R0180	415	2 627
N-6	R0190	52	1 173
N-5	R0200	658	11 455
N-4	R0210	361	1 772
N-3	R0220	630	4 814
N-2	R0230	1 867	3 006
N-1	R0240	977	1 325
N	R0250	9 981	9 981
Total	R0260	15 463	52 467

Fonds propres (en K€)  
S.23.01.01

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	20 888	20 888			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	67 311	67 311			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	R0290	88 199	88 199		0	0,00
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et callable sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	R0400				0	0,00
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
<b>Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis</b>	R0500	88 199	88 199			
<b>Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis</b>	R0510	88 199	88 199			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	88 199	88 199	0	0	0,00
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	88 199	88 199	0	0	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0580	29 955				
<b>Minimum de capital requis</b>	R0600	7 489				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	R0620	2,94				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	R0640	11,78				

<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	91 541
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	3 342
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	20 888
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
<b>Réserve de réconciliation</b>	R0760	67 311
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	R0790	0



**Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard (en K€)**

**S.25.01.01**

Article 112 (*)	Z0010	2
-----------------	-------	---

**Capital de solvabilité requis de base**

		Capital de solvabilité requis net	Capital de solvabilité requis brut	Attribution des ajustements dus aux FC et aux PAE
		C0030	C0040	C0050
Risque de marché	R0010	18 776	18 776	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	1 218	1 218	
Risque de souscription en vie	R0030	0	0	
Risque de souscription en santé	R0040	0	0	
Risque de souscription en non-vie	R0050	26 855	26 855	
Diversification	R0060	-9 815	-9 815	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0	0	
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>37 033</b>	<b>37 033</b>	

**Calcul du capital de solvabilité requis**

		Value
		C0100
Risque opérationnel	R0130	646
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-7 724
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>29 955</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	29 955
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

**Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement  
ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement (en K €)**

**S.28.01.01**

**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie**

		<b>MCR components</b>	
		C0010	
Résultat MCRNL	R0010	4 997	
		<b>Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)</b>	<b>Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)</b>
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	14 822	21 005
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie**

		C0040
Résultat MCRL	R0200	0

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		

**Calcul du MCR global**

		C0070
MCR linéaire	R0300	4 997
Capital de solvabilité requis	R0310	29 955
Plafond du MCR	R0320	13 480
Plancher du MCR	R0330	7 489
MCR combiné	R0340	7 489
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
<b>Minimum de capital requis</b>	R0400	7 489